

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 28 mars 2025

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 28 mars 2025

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 avril 2025

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Compte administratif 2024 - Budget principal**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-12, ainsi que ses articles L.3312-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur,

Vu la délibération du Conseil général n°2003/155 en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7764.1 du 15 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2023-CD-1-7691.1 du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-7945.1 du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-8132.1 du 18 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°1 2024 du budget principal,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-CD-1-8157.1 du 22 novembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 2024 du budget principal,

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal établi et présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2025-CD-1-8324-1 du 11 avril 2025 approuvant le compte de gestion 2024,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

Considérant qu'après avoir entendu et voté sur le compte de gestion 2024 dans une délibération présentée préalablement au vote du compte-administratif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le compte administratif 2024 du budget principal du département des Yvelines comme suit :

Résultats

Budget principal

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	1 409 908 469,17
Réalisées :	1 392 838 367,38
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 64 738 321,29
Recettes :	
Prévus :	1 409 908 469,17
Réalisées :	1 366 512 869,90
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 3 607 187,20
Résultats d'exécution 2024 en fonctionnement :	-26 325 497,48
Excédent de fonctionnement de 2023 reporté en 2024 :	40 941 760,22
Résultats de l'exercice 2024 en fonctionnement :	14 616 262,74

Investissement en € :

Dépenses :	
Prévus :	677 188 477,45
Réalisées :	454 671 350,45
Recettes :	
Prévus :	677 188 477,45
Réalisées :	620 454 533,05
	<i>Dont affectation du résultat :</i> 127 927 598,22
Résultats d'exécution 2024 en investissement :	165 783 182,60
Solde d'exécution d'investissement de 2023 reporté en 2024 :	-127 719 395,90
Résultats de l'exercice 2024 en investissement :	38 063 786,70

Résultat de l'exercice 2024 global en € :	52 680 049,44
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2024 en € :	355 340,08
Restes à réaliser en dépenses :	-8 206 627,15
Restes à réaliser en recette :	8 561 967,23
Résultats définitifs 2024 en € :	53 035 389,52

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 11 avril 2025**Compte administratif 2024 - Budget principal**

Délibération

Président de la séance : Pierre Fond

Secrétaire : Laurent BROSSE

Votent POUR (40) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Marc Tourelle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Geoffroy Bax de Keating à Clarisse Demont, Julien Chambon à Nicole Bristol, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Date de mise en ligne : 15 avril 2025

Transmission préfecture le : 14 avril 2025

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20250411-lmc1156410-DE-1-1

Du : 14 avril 2025

Délibération exécutoire le : 15 avril 2025